REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260213-DCM06_2026-DE

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 février à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en mairie, sous la présidence de Christian LEMEE, Maire. Date de convocation : 7 février 2026.

PRESENTS : Messieurs BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, Mesdames CHAUDET (CHEVREUX) Alexandra, JOGUET Françoise, PETIT (QUÉAU) Karen, TRESSEL Angélique.

POUVOIRS :
Mathieu PLAUD donne pouvoir à Christian LEMÉE
Mikaël MUROS LE ROUZIC donne pouvoir à Gilles HAUROGNÉ

SECRETAIRE : Corentin BOUGRO

Conseillers en exercice : 12

DCM04/2026 Convention de mise à disposition entre Enedis et la commune de Théhillac

La convention avec Enedis a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de mise à disposition d'une partie de la parcelle ZA n°115 d'une superficie totale de 770m², située au lieu-dit La Carmenais, pour la pose au sol d'un transformateur de courant électrique.
Après concertation, il est demandé d'intervenir auprès d'Enedis pour le déplacer dans un endroit de la parcelle plus approprié.
La convention prendrait effet à la date de signature pour toute la durée de vie de l'ouvrage posé.
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec Enedis, jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition, avec l'entreprise Enedis.

Fait et délibéré à Théhillac,
Le 13 février 2026
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance
Corentin BOUGRO

Le Maire,
Christian LEMEE

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le : 27 FEV. 2026
Transmis à la Préfecture de Vannes le : 27 FEV. 2026